



7.1 Décisions budgétaires

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 14 décembre 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 7 décembre 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 14 décembre 2023, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni au Centre Rural d'Animation à Piégros la Clastre en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Ruth AZAÏS ; Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOIN ; Denis BENOIT ; Rodène BODIN-CASALIS ; Marcel BONNARD ; Danielle BORDERES ; François BROCARD ; Cédric FERMOND ; Thierry GUILLOUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Jean Philippe ROCHE ; Nicolas SIZARET ; Frédéric TEYSSOT ; Frédéric TRON et Arnaud VANNIER.
Pouvoirs	Jean Christophe AUBERT à Jean Louis BAUDOIN ; Anne Marie CHIROUZE à Ruth AZAÏS ; Sarah DUVAUCHELLE à Christophe LEMERCIER ; Agnès FOUILLEUX à Dominique MARCON ; Hervé MARITON à Stéphanie KARCHER ; Jean-Marc MATTRAS à Jean Pierre POINT ; Hélène PELAEZ-BACHELIER à Frédéric TRON et Boris TRANSINNE à Thierry GUILLOUD.
Absents	Audrey CORNEILLE ; Dominique DELAYE ; Caryl FRAUD ; Morgane PEYRACHE.
Secrétaire de séance	Marcel BONNARD.

BP PRINCIPAL CCCPS - décision modificative n°4

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

Suite à la réalisation de la MOUS et aux échanges avec la Préfecture, il est prévu une étude d'aménagement paysager sur l'aire d'accueil des gens du voyage, estimée à 10 000 €.

Dans le cadre du sinistre lié à la grêle, les travaux de réfection de la toiture du gymnase Rif de Blanc à Piégros la Clastre vont être entrepris pour un montant de 81 000 €. Un versement de l'assurance prenant en charge ce sinistre va être reçu pour un montant équivalent.

Il est donc proposé de virer les crédits :

FONCTIONNEMENT : Virement de crédits

Dépenses	023	Virement à la section d'investissement	+	81 000.00 €
Recettes	7788	Produits exceptionnels divers	+	81 000.00 €

INVESTISSEMENT : Virement de crédits

Dépenses	2158	Matériel et outillage	-	10 000.00 €
Dépenses	2031	Etude	+	10 000.00 €
Dépenses	21318	Autres bâtiments publics	+	81 000.00 €
Recettes	021	Virement de la section de fonctionnement	+	81 000.00 €



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 14 décembre 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 7 décembre 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil communautaire de la Communauté de communes de voter une décision modificative N°04 du budget CCPS afin de financer l'étude d'aménagement paysager sur l'aire d'accueil des gens du voyage et de réaliser les opérations comptables liées aux travaux nécessaires sur le gymnase Rif de Blanc suite au sinistre de la grêle.

III. Visas

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU la délibération N°2023DE043 du 23 mars 2023 portant approbation du budget primitif 2023 ;

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'approuver la décision modificative N°04 du budget principal de la CCCPS telle que définie ci-dessus,
- 2) d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette délibération.

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

VI. Annexe

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Annexe I : La décision modificative n°04 du budget principal.

Marcel BONNARD
Secrétaire de séance

Le 14/12/2023

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président

